

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 janvier à 17 h 45', le Conseil Municipal de la commune de CORBES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation : 29 /12/2017

Date d'affichage : 29/12/2017

Nombre de conseillers municipaux : 11

En exercice : 11

Présents : M. Stéphane SCHNEIDER Maire, Me. Monique CRESPON-LHERISSON 1^{er} adjoint, M. Richard MARTEL 2^{ème} Adjoint, M. Alain BONVILLE, M. Jean-Louis CARDOT, Me. Roselyne MARTINEZ, M. Yves PRADEL.

Absents excusé : M. Patrice RUEZ,

Absents : Mme Annie KOESSLER donne procuration à M. Stéphane SCHNEIDER
M. Olivier CASTAN donne procuration à Mr Alain BONVILLE
M. José PESTANA donne procuration à Mme Monique CRESPON-LHERISSON

Monsieur le maire ouvre la séance et demande aux membres du conseil municipal s'ils ont bien réceptionné et pris connaissance, par mails ou par courrier, du compte rendu du conseil municipal du Réponse positive de tous les membres présents. Pas de remarque de l'assemblée le concernant

Me. Monique CRESPON-LHERISSON a été désignée comme secrétaire de séance.

2018 - 1 Programme de travaux suite au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – Travaux de priorité 1 : demande d'aide financière

Monsieur le Maire soumet au Conseil le dossier de demande de subvention Programme de travaux suite au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – Travaux de priorité 1» concernant la demande d'aide financière pour réaliser les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable à réaliser sur le territoire communal.

- d'approuver le projet de travaux : **Programme de travaux suite au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable – Travaux de priorité 1.**

Projet estimé à **410 946.28 € HT** soit **493 135.53 € TTC**

de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau, selon détail ci-dessous

Subvention du Département :	102 736.00 € HT
Subvention de l'Agence de l'Eau :	102 736.00 € HT
Autres subvention (ETAT) :	58 290.00 € HT.
Fonds propres ou emprunt :	147 184.28 € HT

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré

2018 – 02 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Travaux de mise en place d'un nouveau réservoir d'eau potable de 65 m 3

Il convient de prendre la délibération approuvant l'opération, ainsi que les modalités de financement suivantes :

Cout estimatif du projet	164 705.00 € H.T
Subventions demandées :	
- Préfecture DETR.....	82 352.00 € H.T
- Fonds propres ou emprunt :.....	83 352.50 € HT

Date prévisionnelle de lancement des travaux : dès que le dossier est reconnu complet par l'Etat.

L'Assemblée, après délibération approuve l'opération

2018-3 Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux Travaux d'aménagement du Jardin Clos

Il convient de prendre la délibération approuvant l'opération, ainsi que les modalités de financement suivantes :

Cout estimatif du projet	26 225.95 € H.T
Subventions demandées :	
• Préfecture DETR.....	13 128.00 € H.T
. . Autofinancement	13 128.00 € H.T

L'Assemblée, après délibération approuve l'opération

2018 - 4 Recensement de la population 2018.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un courrier en date du 25 septembre 2017 nous informait qu'en vertu du décret n° 2003-561 du 23/06/2003, la commune de Corbès figure sur la liste des communes devant réaliser l'enquête de recensement en 2018.

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 05/08/2003, la collecte débutera le 18 JANVIER et se terminera le 17 février 2018.

A cet effet, il est nécessaire de nommer une personne pour la réalisation de cette enquête de recensement.

L'assemblée, après délibération décide de nommer :

Mademoiselle ADELINÉ SALTET née le 08.01.1997 à ALES

Domiciliée Le Faubourg 30940 ST ANDRE DE VALBORGNE

En tant qu'Agent Recenseur, elle percevra la somme de 600 € pour cette enquête.

Et Madame Monique CRESPON-LHERISSON en tant que coordonnateur communal.

Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 18H52 MN